

FCP MOUASSASSETT

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2021

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP MOUASSASSETT** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	5 910 950 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à	91 518 TND
Un résultat net bénéficiaire de	161 545 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP MOUASSASSETT** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, l'examen de la composition de l'actif net de FCP MOUASSASSET, pour l'exercice 2021, nous a permis de relever le non-respect du ratio des valeurs mobilières fixé 80% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 25 février 2022
Le Commissaire aux comptes
Mahmoud ZAHAF

ETATS FINANCIERS ANNUELS
BILAN
ARRETE AU 31/12/2021
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 457 826	4 423 342
b- Obligations et valeurs assimilées	214 664	125 810
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	0	0
b- Disponibilités	1 448 111	955 296
AC3- Créances d'exploitation	1 954	279 819
AC4- Autres actifs	0	0
TOTAL ACTIF	6 122 555	5 784 268
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	20 079	22 180
PA2- Autres créditeurs divers	191 526	12 683
TOTAL PASSIF	211 605	34 863
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	5 819 432	5 698 321
CP2- Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices		
a- antérieurs	0	0
b- Sommes distribuables de l'exercice	91 518	51 084
ACTIF NET	5 910 950	5 749 405
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	6 122 555	5 784 268

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETAT DE RESULTAT

ARRETE AU 31/12/2021

(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au31/12/2021</u>	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au31/12/2020</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	176 448	112 586
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	9 557	19 955
PR 2- Revenus des placements monétaires	28 856	27 923
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	214 861	160 464
CH 1- Charges de gestion des placements	109 960	98 887
REVENU NET DES PLACEMENTS	104 902	61 577
CH 2- Autres charges	13 383	10 493
RESULTAT D'EXPLOITATION	91 518	51 084
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	91 518	51 084
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-180 273	-254 500
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	270 782	256 749
Frais de négociation de titres	-20 482	-15 071
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	161 545	38 262

ETATS FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2021
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au31/12/2021</u>	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au31/12/2020</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>		
<u>RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	91 518	51 084
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-180 273	-254 500
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	270 782	256 749
d- Frais de négociation de titres	-20 482	-15 071
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
– Capital	115 300	163 339
– Régularisation des sommes non distribuables	1 832	1 799
– Régularisation des sommes distribuables	838	896
b- Rachats		
– Capital	-115 300	-163 339
– Régularisation des sommes non distribuables	-1 832	-1 799
– Régularisation des sommes distribuables	-838	-896
VARIATION DE L'ACTIF NET	161 545	38 262
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	5 749 405	5 711 143
b- en fin d'exercice	5 910 950	5 749 405
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	5 000	5 000
b- en fin d'exercice	5 000	5 000
VALEUR LIQUIDATIVE	1 182,190	1 149,881
AN6- TAUX DE RENDEMENT	2,81%	0,67%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtés au 31 décembre 2021

1. Présentation générale du FCP MOUASSASSETT

FCP MOUASSASSETT est un Fonds Commun de Placement de catégorie mixte de capitalisation, dédié principalement aux institutionnels, et régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Il a obtenu l'agrément du CMF N°65-2016 en date du 28 Décembre 2016.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100 000 Dinars divisé en 100 parts de 1000 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

2. Référentiel comptable

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2021 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

En vertu de l'article 7 du règlement intérieur du « **FCP MOUASSASSETT** » l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2017.

3. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31/12/2021.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2021	% de l'Actif Net
Actions	706 601	4 302 791	4 207 749	71,19%
ASSURANCE MAGHREBIA	5 600	312 647	357 744	6,05%
ASSAD	200 000	536 130	331 400	5,61%
ATB	50 000	197 757	114 500	1,94%
ATL	90 000	182 102	163 800	2,77%
BIAT	4 500	262 235	266 508	4,51%
CARTHAGE CEMENT	30 000	50 067	39 630	0,67%
CEREALIS	12 676	108 000	114 097	1,93%
CIMENTS DE BIZERTE	38 500	81 074	83 930	1,42%
DELICE HOLDING	17 000	250 393	253 980	4,30%
EUROCYCLE	4 000	72 902	128 247	2,17%
LANDOR	37 957	298 597	334 022	5,65%
MONOPRIX	25 126	155 873	115 404	1,95%
OTH	39 250	328 402	340 337	5,76%
POULINA GROUP HOLDING	6 066	74 454	69 104	1,17%
SAH	50 000	592 022	556 400	9,41%
SFBT	4 000	51 222	72 836	1,23%
SMART	6 242	167 292	167 030	2,83%
SOTUVER	24 500	155 131	178 654	3,02%
STAR	2 184	244 446	266 426	4,51%
TPR	59 000	182 044	253 700	4,29%
Titres OPCVM		246 013	250 077	4,23%
FCP SALAMETT PLUS	6 104	71 207	73 840	1,25%
FCP SALAMETT CAP	7 500	138 435	138 435	2,34%
FCP IRADETT 50	3 190	36 371	37 802	0,64%
Total		4 548 804	4 457 826	75,42%

b. Obligations et valeurs assimilées

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
UIB 2009/1	5 000	200 000	204 308	3,46%
BNA SUB 2017/1	500	10 000	10 356	0,18%
Total		210 000	214 664	3,63%

Les mouvements du portefeuille-titres de FCP MOUASSASSETT :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP MOUASSASSETT », se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/-value latentes	Valeur au 31/12	+/-value réalisées
Solde au 31-12-2020	4 454 047	5 810	89 295	4 549 152	
Acquisition de l'exercice					
Actions	3 387 594			3 387 594	
Emprunt de société	225 000			225 000	
TITRES OPCVM	188 408			188 408	
Remboursement et Cession de l'exercice					
Cession Actions	-3 187 099			-3 187 099	271 022
Remboursement Emprunt de société	-135 000			-135 000	
Cession Emprunts de société	0			0	
Cession titres OPCVM	-174 145			-174 145	-240
Variation des intérêts courus		-1 146		-1 146	
Variation des +/- values potentielles			-180 273	-180 273	
Solde au 31-12-2021	4 758 804	4 664	-90 978	4 672 490	270 782

AC2- les placements monétaires et disponibilités**Les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021, à **1 448 111** Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Dénouement Vente Actions	1 954	279 819
Total	1 954	279 819

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération fixe à payer au gestionnaire	9 434	2 168
Rémunération à payer au dépositaire	10 645	20 012
Total	20 079	22 180

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Redevance du CMF	471	439
Honoraires CAC	4 928	3 918
Sommes à verser sur achats des actions	185 255	6 883
Retenue à la source	756	1 088
Frais de négociations	116	355
Total	191 526	12 683

CP1- Capital

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>Capital début de l'exercice</u>		
Montant	5 698 321	5 537 298
Nombre de titres	5 000	5 000
Nombre de porteurs de parts	18	18
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant	115 300	163 339
Nombre de titres émis	244	143
Nombre de porteurs de parts entrants	17	6
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	-115 300	-163 339
Nombre de titres rachetés	244	143
Nombre de porteurs de parts sortants	11	6
<u>Autres effets s/capital</u>		
Sommes distribuables de l'exercice antérieur	51 084	173 845
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	270 782	256 749
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-180 273	-254 500
Frais de négociation de titres	-20 482	-15 071
<u>Capital fin de l'exercice</u>		
Montant	5 819 432	5 698 321
Nombre de titres	5 000	5 000
Nombre de porteurs de parts	24	18

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2021 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	91 518
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	0
SOMMES DISTRIBUABLES	91 518

PR1- Revenus du portefeuille titres

<u>Désignation</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>
Revenus des actions	170 211	69 207
Revenus des titres OPCVM	6 238	43 379
Revenus des obligations	9 557	19 955
TOTAL	186 006	132 541

PR2- Les revenus de placements monétaires

<u>Désignation</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>
Revenus du compte Bancaire	28 856	27 923
TOTAL	28 856	27 923

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	99 314	89 036
Rémunération du dépositaire	10 645	9 851
TOTAL	109 960	98 887

CH2- Autres charges

Désignation	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Redevance CMF	5 961	5 517
Rémunération commissaire aux comptes	7 354	4 941
Charges Diverses	68	35
TOTAL	13 383	10 493

5. Autres informations

5-1 Données par part

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
· Revenus des placements	42,972	32,093	52,422	42,463	12,440
· Charges de gestion des placements	-21,992	-19,777	-15,196	-25,669	-5,682
Revenu net des placements	20,980	12,315	37,226	16,794	6,758
· Autres charges d'exploitation	-2,677	-2,099	-2,457	-2,893	-0,748
Résultat d'exploitation (1)	18,304	10,217	34,769	13,901	6,010
· Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	18,304	10,217	34,769	13,901	6,010
□ Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
· Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	-36,055	-50,900	1,519	34,700	32,540
· Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	54,156	51,350	-8,786	34,297	0,000
· Frais de négociation de titres	-4,096	-3,014	-1,531	-3,441	-1,750
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	14,005	-2,564	-8,798	65,556	30,790
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	32,309	7,652	25,971	79,457	36,800
· Résultat non distribuable de l'exercice	14,005	-2,564	-8,798	65,556	30,790
· Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
· Sommes non distribuables de l'exercice	14,005	-2,564	-8,798	65,556	30,790
Nombre de parts	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Valeur liquidative	1 182,190	1 149,881	1 142,229	1 116,258	1 036,800

5-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
· Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,85%	1,80%	1,34%	2,26%	0,57%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,22%	0,19%	0,22%	0,26%	0,07%
· Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,54%	0,93%	3,06%	1,23%	0,60%
	5 954 889	5 497 670	5 689 076	5 671 735	5 013 478

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

En plus de cette commission, une commission de surperformance sera prélevée par le gestionnaire au bout de la cinquième année si FCP MOUASSASSETT réalise un rendement sur cinq ans supérieurs à 33,82% (6% par an), qui est égale à 15% HT calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement sur 5 ans réalisé et le taux de rendement minimum exigé de 33,82%.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien.